

COMMUNIQUE DE PRESSE

LIVRE BLANC :
10 enjeux pour le Bâtiment Durable
en Région Rhône-Alpes

Suite à la régionalisation du Plan Bâtiment Durable et à l'adoption du projet de loi relatif à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et à quelques semaines de la conférence mondiale sur le climat de Paris, la Fédération Française du Bâtiment Région Rhône-Alpes propose dix actions structurantes pour contribuer au développement du bâtiment durable sur le territoire.

Le Livre Blanc s'appuie un cycle de réflexion qui a réuni plus de 600 personnes en Rhône-Alpes sur l'année 2014. Sur la base de cet Eco BTP Tour, ce document contribue à la définition de la stratégie à tenir afin d'identifier les principaux leviers de décision à la rénovation énergétique et de réunir les conditions de réussite pour faire émerger les marchés de la transition énergétique.

La performance des Bâtiments représente un enjeu crucial dans la transition énergétique.

La réduction des consommations énergétiques et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont au cœur de la problématique environnementale. Dans cette optique, la rénovation énergétique du parc de bâtiments existants est un enjeu prépondérant et le marché qu'elle représente une opportunité économique. Afin de diviser par 4 les émissions de CO₂ d'ici 2050, il sera nécessaire de rénover la quasi-totalité du parc immobilier. Le projet de rénovation des 30 millions de logements français sur 35 ans représente un marché de plus de 40 milliards d'euros par an.

Le défi de la transition énergétique concerne également la construction de bâtiments neufs. D'ici 2020, la réglementation thermique imposera que tous ces nouveaux bâtiments soient passifs ou à énergie positive.

Par ailleurs, le BTP possède un poids important dans l'économie. Ces activités sont réalisées par 40 000 entreprises et génèrent 121 000 emplois directs. Près d'un rhônalpin actif sur dix travaille dans le BTP.

Structurer l'offre en rénovation.

Pour bénéficier des aides de rénovation énergétique, le particulier doit faire appel à une entreprise du Bâtiment ayant la mention RGE. Aujourd'hui, les 5500 entreprises rhônalpines RGE sont prêtes à répondre à la demande des travaux en faveur des économies d'énergie.

Afin d'optimiser l'organisation et de faire bénéficier le client d'un interlocuteur unique, des groupements d'entreprises structurés proposent une offre globale dans le domaine de l'éco-bâtiment.

Pierre STREIFF, président de la Commission Environnement à la Fédération Régionale du Bâtiment, rappelle que « la structuration de l'offre doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de la filière sans exclusive. Il convient de rester attentif aux contours de prestation de chaque intervenant afin de conserver une bonne synergie entre les différents acteurs ».

Accompagner les ménages et la maîtrise d'ouvrage.

L'accompagnement doit être poursuivi sur le volet financier. En effet, les aides améliorent le taux de retour sur investissement et facilitent le passage à l'acte de la mise en travaux d'économie d'énergie. Que ce soit l'Eco Prêt à Taux Zéro, les différents crédits d'impôts ou

les Certificats d'Economie d'Energie, les différentes aides doivent être réservées aux ménages souhaitant rénover leur logement.

Ces travaux de rénovation énergétique vont être accompagnés par des plateformes territoriales qui se déploient sur le territoire et qui aideront le particulier à la définition, la programmation et le financement du projet.

La Fédération Régionale du Bâtiment souhaite que ce dispositif s'ouvre à tout type de maître d'ouvrage, notamment les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés, et à tout type de secteur, le résidentiel et le tertiaire.

En effet, les copropriétés offrent un potentiel d'amélioration énergétique important : on estime que ce parc comprend en Rhône-Alpes plus de 1,7 million de logements (soit 53 % du parc total).

Appliquer des politiques d'achat adaptées.

Que ce soit le niveau de garantie financière exigée, la durée des contrats et le temps de retour sur investissement, une attention particulière doit être portée aux critères des appels d'offres pouvant écarter l'accès des PME aux contrats de performance énergétique. La maîtrise des outils de la maquette numérique peut également représenter un frein important pour les PME.

Un autre volet de la construction durable concerne la gestion des déchets du BTP. Il s'avère également nécessaire de s'assurer que les clauses indiquées dans les appels d'offre soient applicables sur le terrain.

Certaines entreprises sont engagées dans des démarches d'amélioration continue qui intègrent dans les activités de l'entreprise les préoccupations sociales, environnementales et économiques. Pour Gilles COURTEIX, Président de la Fédération Régionale du Bâtiment, « ces bonnes pratiques doivent être reconnues et valorisées par la maîtrise d'ouvrage en écartant les offres anormalement basses et en privilégiant l'achat au mieux disant ».

Avec le Livre Blanc, la Fédération Française du Bâtiment Région Rhône-Alpes réaffirme la nécessité de soutenir un modèle économique du Bâtiment qui continue de produire richesse et emplois locaux à travers notamment ces nouveaux marchés de la transition énergétique qu'il est urgent de faire émerger.

Contact : François MARESCHAL - 06 80 14 82 89 - francois.mareschal@ffbra.fr